

Déclaration de Moroni sur l'avenir de la Commission de l'Océan Indien

Des réflexions stratégiques ont été menées depuis plusieurs années afin d'entrevoir de nouvelles perspectives sur la modernisation de la COI. Ainsi, le 33^{ème} Conseil des ministres de septembre 2018 a retenu « la proposition de l'Union des Comores d'organiser un séminaire sur l'avenir de la COI regroupant les membres du Conseil afin de définir l'orientation politique de l'organisation et l'évolution de sa structure ».

Ce dossier « évolution institutionnelle » de la COI a connu une avancée significative cette année depuis la mission de travail auprès de la présidence du Conseil du 09 au 12 avril 2019, laquelle a permis, entre autres, d'entamer une nouvelle phase dans le cadre du processus de repositionnement stratégique de la COI ainsi que le démarrage de la consultation politique et technique des Etats membres.

A ce titre, il a été convenu, lors d'une réunion de travail informelle des membres du Conseil de la COI en marge de la conférence ministérielle sur la sécurité maritime le 19 juin 2019, d'organiser un atelier de consultation des Etats membres pour la modernisation de la COI. Cet atelier réunissant les Officiers permanents de Liaison, avec l'appui technique du programme INCA et de la juriste mise à disposition par le gouvernement seychellois, s'est tenu les 11 et 12 juillet 2019. Il a permis de débattre des orientations stratégiques de la modernisation en vue de la préparation de la « retraite ministérielle sur l'avenir de la COI » des 2 et 3 août 2019 à Moroni.

Les conclusions de la retraite ont donné lieu à des orientations politiques et stratégiques permettant notamment les réformes institutionnelles et fonctionnelles de l'organisation ainsi que la mise à jour des textes fondateurs et opérationnels, lesquelles sont consignées dans la « Déclaration de Moroni ».

La concrétisation des grandes orientations stratégiques sur l'évolution institutionnelle de la COI prévues dans la Déclaration de Moroni pourra s'étaler sur une très longue période. A cet effet, la Déclaration a fixé des échéances en vue de la validation de l'ensemble des mesures associées à l'évolution institutionnelle et fonctionnelle de la COI.

Proposition de décision :

Le Comité des OPL :

- a) Propose au Conseil des ministres d'adopter la « Déclaration de Moroni » ;**
- b) Félicite le Secrétariat général pour l'avancée significative du dossier sur l'évolution institutionnelle de la COI ;**
- c) Adresse ses remerciements à l'Union Européenne pour l'appui financier et son accompagnement technique à travers le programme INCA dans le cadre du repositionnement stratégique de la COI ;**
- d) Demande au Secrétariat général de poursuivre les étapes nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration de Moroni à travers l'établissement « d'une feuille de route » prévoyant un démarrage rapide de l'exécution de la décision portant adoption de la Déclaration de Moroni.**

Rappel : Décision 4 du 33^{ème} Conseil des ministres de la COI sur l'évolution institutionnelle :

c) Le Conseil retient également la proposition de l'Union des Comores d'organiser un séminaire sur l'avenir de la COI regroupant les membres du Conseil afin de définir l'orientation politique de l'organisation et l'évolution de sa structure. Les membres du Conseil invitent le Secrétariat général à évaluer les modalités d'organisation de ce séminaire qui pourrait se tenir aux Comores.

Annexe 1 : Déclaration de Moroni

Annexe 2 : Synthèse des travaux lors de la retraite ministérielle sur l'avenir de la COI, 2-3 août 2019, Moroni, Comores.